
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2023 – 496 DU 26 SEPTEMBRE 2023
portant nomination des membres du Conseil
d'administration de l'Agence nationale de Maintenance
hospitalière.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-297 du 06 juin 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-571 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
- vu** le décret n° 2023-316 du 14 juin 2023 portant création de l'Agence nationale de la Maintenance hospitalière et approbation de ses statuts ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- sur** proposition du Ministre de la Santé,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 septembre 2023,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale de Maintenance hospitalière, les personnes dont les noms suivent :

- madame **Sèjro Sampe Nina Yolaine GLELE AHANHANZO** épouse **HESSOU**,
représentante du Ministère de la Santé ;
- madame **R. Omolola Adjokê AKINTAYO** épouse **TCHANGAI**, représentante de la
Présidence de la République ;

- madame **Dimbé Samirath BIO NINGUI**, représentante du Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines ;
- madame **Sarah Bénédicte Y. KPENOU**, représentante du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- monsieur **Djamal Jean J. GBIAN TABE**, représentant du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable.

Article 2

Madame **Sèjro Sampe Nina Yolaine GLELE AHANHANZO** épouse **HESSOU** est nommée présidente du Conseil d'administration.

Article 3

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (03) ans et court à compter de la date de leur installation.

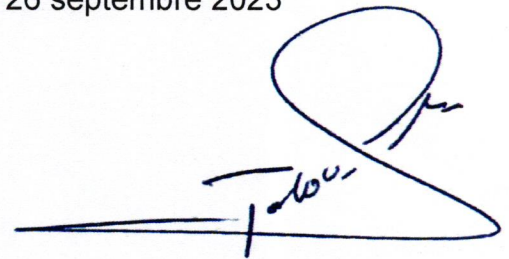
Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

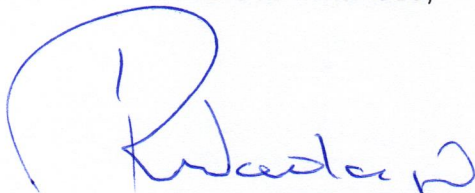
Fait à Cotonou, le 26 septembre 2023

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



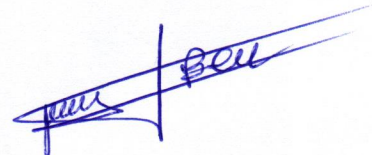
Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'Etat

Le Ministre de la Santé,



Benjamin Ignace B. HOUNKPATIN

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MEF : 2 ; MS : 2 ; AUTRES
MINISTERES : 20 ; SGG : 4 ; INTERESSES : 5 ; JORB : 1.